

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BOBIGNY - 9301 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 21/02/2025 - 3574 - 2022 B 12104 - 920 806 262 - SLQ

SLQ

BILAN SIMPLIFIÉ

Période du 01/10/2022 au 31/12/2023

Présenté en Euros

3575
21 FEB 2023

page 1

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2023 (15 mois)	Exercice précédent Néant
-------	---	-----------------------------

	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations corporelles	9 745	1 933	7 812	17,57		
Immobilisations financières						
ACTIF IMMOBILISÉ	9 745	1 933	7 812	17,57		
Matières premières, approv., en cours de production						
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	27 569		27 569	62,02		
Autres créances	6 025		6 025	13,55		
Valeurs mobilières de placement						
Banques, C.C.P., et autres disponibilités	3 046		3 046	6,85		
Caisse						
Charges constatées d'avance						
ACTIF CIRCULANT	36 640		36 640	82,43		
TOTAL GÉNÉRAL ACTIF	46 385	1 933	44 452	100,00		

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2023 (15 mois)	Exercice précédent Néant
--------	---	-----------------------------

Capital social ou individuel (dont versé : 10 000)	10 000	22,50		
Écarts de réévaluation				
Réserve légale				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	-4 454	-10,01		
Provisions réglementées				
CAPITAUX PROPRES	5 546	12,48		
Provisions pour risques et charges				
Emprunts et dettes assimilées				
Avances et acomptes reçus sur commande en cours				
Fournisseurs et comptes rattachés	6 180	13,90		
Autres dettes	32 726	73,62		
Produits constatés d'avance				
DETTES	38 906	87,52		
TOTAL GÉNÉRAL PASSIF	44 452	100,00		

COMPTES DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ

Période du 01/10/2022 au 31/12/2023

Présenté en Euros

COMPTÉ DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2023		Exercice précédent Néant		Variation	
		Exportation	Total	%	Total	%	Variation
							%
Ventes de marchandises							
Production vendue biens							
Production vendue services			121 252	100,00			121 252
Chiffres d'Affaires Nets			121 252	100,00			121 252
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation reçues							
Autres produits			43	0,04			43
Total des produits d'exploitation hors T.V.A.			121 295	100,04			121 295
Achats de marchandises (y compris droits de douane)							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approv.)							
Autres achats et charges externes			33 272	27,44			33 272
Impôts, taxes et versements assimilés			97	0,08			97
Rémunérations du personnel			79 413	65,49			79 413
Charges sociales			9 754	8,04			9 754
Dotations aux amortissements			1 933	1,59			1 933
Dotations aux provisions							
Autres charges			54	0,04			54
Total des charges d'exploitation			124 523	102,70			124 523
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			-3 228	-2,65			-3 228
Produits financiers							
Produits exceptionnels							
Charges financières							
Charges exceptionnelles			1 226	1,01			1 226
RÉSULTAT AVANT PARTICIPATION ET IS			-4 454	-3,66			-4 454
Participation des salariés							
Impôts sur les bénéfices							
Total des Produits			121 295	100,04			121 295
Total des Charges			125 749	103,71			125 749
RÉSULTAT NET			-4 454	-3,66			-4 454
Perte							
Dont Crédit-bail mobilier							
Dont Crédit-bail immobilier							

SLQ

S.A.R.L. au capital de 10 000,00 Euros

Siège social :

4 Rue Michel Jannin
93220 Gagny

R.C.S : 920806262

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30/06/2024

Le 30/06/2024,
À 16 Heures,

Monsieur Lamjed LASSOUED, détenant 500 parts sociales,
Madame Clady WINTERSTEN, détenant 500 parts sociales,

Associés de la société **SLQ**, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Madame Clady WINTERSTEN, préside la séance en qualité de Gérant.

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation et les récépissés postaux ;
- la feuille de présence (à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés) ;
- le rapport de gestion de la gérance ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 ;
- le texte des questions écrites adressées par les associés dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023,
- Quitus à la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2023, et affectation des résultats,
- Approbation de ces conventions,
- Questions diverses.

Le Président donne lecture :

- du rapport de gestion de la gérance,

Le Président ouvre la discussion.

Le Président répond d'abord aux questions écrites des associés.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Résolution n° 1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 lesquels font apparaître **une perte** de **-4 453,93** Euros.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 2

Résultat – Affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2023** faisant ressortir **une perte** de **-4 453,93** Euros. L'Assemblée décide d'affecter le résultat de **-4 453,93** Euros, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de **-4 453,93** Euros. Il passera ainsi de **0** Euros, à la somme de **-4 453,93** Euros après affectation.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 3

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 4

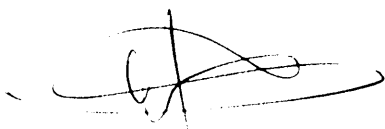
L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et par tous les associés présents.

Monsieur Lamjed LASSOUED



Madame Clady WINTERSTEN



SLQ

Société à responsabilité limitée
Au capital de 10 000,00 Euros

Siège social :

4 Rue Michel Jannin
93220 Gagny

R.C.S : 920806262

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30/06/2024 **AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2023**

Résultat – Affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2023** faisant ressortir **une perte** de **-4 453,93** Euros.
L'Assemblée décide d'affecter le résultat de **-4 453,93** Euros, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de **-4 453,93** Euros. Il passera ainsi de **0** Euros, à la somme de **-4 453,93** Euros après affectation.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2023** faisant ressortir **une perte** de **-4 453,93** Euros.
L'Assemblée décide d'affecter le résultat de **-4 453,93** Euros, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de **-4 453,93** Euros. Il passera ainsi de **0** Euros, à la somme de **-4 453,93** Euros après affectation.

Pour copie certifiée conforme

La gérance

